



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

Numéro 1
Avril 2018

www.ccserreponcon.com



Serre-Ponçon en R E V U E



Centre Aquatique Aqua Viva

..... P 3



**Votre Communauté de Communes
souffle sa première bougie**

..... P 4



La régie déchets SMICTOM

..... P 16-19

EDITO



**TRAVAILLER ENSEMBLE, JOUR
APRÈS JOUR POUR BÂTIR
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE !**

Notre nouvelle intercommunalité de Serre-Ponçon est née il y a un peu plus de 15 mois.

Nous l'avons concrétisée par un Conseil Communautaire le 5 janvier 2017. Ce Conseil Communautaire est composé de 38 membres et compte 17 communes. 17 communes, c'est aussi 17 Maires qui apportent chacun leur personnalité, et leurs demandes spécifiques à faire porter par cette nouvelle collectivité guidée par l'intérêt général.

Cette communauté de communes, c'est l'avenir de notre territoire !

Nous nous mobilisons pour que tout se passe au mieux. Nous avons beaucoup travaillé en amont. La nouvelle communauté de communes engendrait à la fois des craintes et des espoirs. Après 15 mois de travail collégial, tous ceux qui se mobilisent pour cette communauté de communes de Serre-Ponçon ont pu constater que nous avons su trouver le bon rythme. Et c'est un vrai plaisir que de se retrouver si fréquemment et de construire pas à pas, jour après jour, l'avenir de notre territoire partagé. Notre pays court de Chorges à Châteauroux les Alpes ! Sa diversité et sa richesse humaine en font un grand territoire.

Et au cœur il y a Serre-Ponçon et nos stations !

Le lac, Réallon, Les Orres et Crévoux ce sont nos moteurs... Avec nos partenaires, Département, Région, Etat, Europe, nous devons faire front commun pour agir avec dynamisme et réinventer le futur de nos territoires ! Les actions prioritaires sont d'abord pour moi celles qui positionnent stratégiquement notre massif autour de l'excellence en matière numérique. Cette nouvelle technologie touche de très nombreux domaines, l'économie, le sport, les loisirs, mais aussi la santé... L'autre sujet prioritaire, c'est le désenclavement, avec le sujet du train et de nos rapports avec la SNCF, suivi de près par mon ami Michel Tabarot avec une volonté forte.

La défense de la qualité de notre environnement a aussi une grande importance !

Avec en particulier cet « écrin alpin » qu'il faut à tout prix préserver. Je pense ainsi à l'entretien des forêts, au développement des énergies renouvelables, à la valorisation des cours d'eau et des lacs comme Serre-Ponçon. Dans les Hautes-Alpes, depuis longtemps, la vitalité de l'agriculture sert aussi la cause touristique. Il nous faut à tout prix préserver ce lien entre agriculture, tourisme et économie. L'essentiel de notre action doit porter sur un juste équilibre entre développement touristique ambitieux et essor d'une agriculture locale vécue comme une activité à part entière. N'oublions pas que le travail de nos agriculteurs est indispensable à notre qualité de vie. Mais nos agriculteurs ne sont pas que les jardiniers de nos paysages, ce sont aussi et surtout les animateurs des filières locales de productions qui font vivre nos territoires !

Ce grand territoire de Serre-Ponçon est pour chacune de nos communes une véritable chance. A nous de la saisir, nous nous y employons ensemble jour après jour !

**CHANTAL
EYMEOD**

Présidente de la Communauté de Communes
de Serre-Ponçon

SOMMAIRE

03 **Centre aquatique de Serre-Ponçon
« Aqua Viva »**

04 **La Communauté de Commune a 1 an**

05 **Tourisme**

06 › 07 **Dynamique territoriale**

08 › 09 **Développement économique
et aménagement de l'espace**

10 › 11 **Culture**

12 › 13 **APN et Mobilité**

14 › 15 **Environnement**

16 › 19 **Déchets**

20 › 22 **Assainissement**

23 **Rubrique « Proximité »**

Directeur de la publication :

Chantal EYMEOD

Serre-Ponçon en revue, est édité par
la Communauté de Communes de
Serre-Ponçon

Conception : Caly Graff à Embrun

page de couverture : Office de Tourisme
Intercommunal de Serre-Ponçon

Impression : 9 000 exemplaires

Imprimerie des Alpes - Gap



Inauguration le 3 février dernier par

Chantal EYMÉOUD,
Présidente de la CCSP
et en présence de
Cécile BIGOT-DEKEYZER,
Préfète des Hautes-Alpes

Renaud MUSELIER,
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen

Jean-Marie BERNARD,
Président du Département des
Hautes-Alpes

Joël GIRAUD,
Député des Hautes-Alpes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON
CENTRE AQUATIQUE AQUA VIVA

LES PREMIERS CHIFFRES DE LA FRÉQUENTATION :

49 625 entrées depuis l'ouverture dont 15 909 entrées pour les associations et les groupes scolaires.

Après presque 2 ans de travaux, le centre aquatique a ouvert ses portes le 19 juillet 2017 et a été inauguré le 3 février dernier.

Véritable atout pour le territoire, ce projet n'aurait pu aboutir sans une volonté politique forte et une forte mobilisation des subventions.

C'est un nouveau centre aquatique offert à la population locale et touristique de Serre-Ponçon. Le chantier a été organisé autour de la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale d'Embrun, construite en 1978 et par la construction d'un nouveau bassin sportif, judicieux choix de la Communauté de Communes de l'Embrunais, devenue Serre-Ponçon depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cet équipement d'envergure, aux nombreux atouts, propose un bassin de nage de 6 lignes d'eau de 25m, un bassin détente/ludique, un pentagliss 3 pistes,

un solarium donnant accès à un espace de jeux aquatiques en extérieur et un jardin arboré, ce dernier accessible à l'été 2018 avec le nouveau toboggan extérieur installé. (PHOTOS).

Ces infrastructures permettent une offre diversifiée pour les plus sportifs mais aussi pour les familles avec de nombreux cours d'aquabike, d'aquaform, d'aquajogging..., des moments de détente et ludique dans le bassin aménagé.

Cet été, un nouveau toboggan extérieur complètera l'offre ludique.

FLASH FINANCES

La construction du centre aquatique a été financée par l'Etat (744 400 €), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (1 354 676 €), Département des Hautes-Alpes (673 600 €) et par l'autofinancement de la Communauté de Communes dont Emprunt (4 393 324 €).



VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOUFFLE SA PREMIÈRE BOUGIE !

Née du regroupement de la Communauté de communes de l'Embrunais avec la Communauté de Communes du Savinois Serre Ponçon et les communes de Chorges et Pontis soit 17 communes pour une population de **16 419 habitants**.

→ LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Chantal
EYMEOD**
Présidente
Embrun



**VICTOR
BERENGUEL**
1^{er} Vice-président
Savines-le-Lac
Tourisme et
Promotion touristique



**CHRISTIAN
DURAND**
2^{ème} Vice-président
Chorges
Finances et Budget



**JEAN
BERNARD**
3^{ème} Vice-président
Baratier
Assainissement,
Aménagement du
territoire, abattoir de
Guillestre et plateforme
bois énergie



**J. PIERRE
GANDOIS**
4^{ème} Vice-président
Crots
Culture et
patrimoine, santé
environnementale



**PIERRE
VOLLAIRE**
5^{ème} Vice-président
Les Orres
Transition
énergétique,
Numérique et
déchets



**VALÉRIE
GRECARD**
6^{ème} Vice-présidente
Sauze du Lac
Actions sociales et
services de proximité



**M. JEANNE
FAURE**
7^{ème} Vice-présidente
Crévoux
Activités de Pleine
Nature, mobilité douce
et refuge animalier



**J. MARIE
BARRAL**
8^{ème} Vice-président
Châteauroux les Alpes
Travaux, risques
naturels, GEMAPI et
signalétique



**JEAN-LOUIS
GLEIZE**
9^{ème} Vice-président
Réallon
Forêt, agriculture et
environnement



**JACQUES
GASQUET**
Saint-André d'Embrun
Commission spéciale Service
Départemental d'Incendie
et de Secours

JULIEN BRENIÈRE
Châteauroux-les-Alpes

JÉRÔME ARNAUD
Chorges

CAMILLE BONNET
Chorges

JESSICA GUIARD
Chorges

VÉRONIQUE PONS
Chorges

ANDRÉ DI VUOLO
Chorges

GÉRARD GARNIER
Crots

MARC AUDIER
Embrun

D. BENOIT CRESPIN
Embrun

MIREILLE SERRES
Embrun

GÉRARD MARCELLIN
Embrun

JEHANNE MARROU
Embrun

CHANTAL FRANÇOIS
Embrun

ANDRÉ DIDIER
Embrun

COLETTE GARCIN
Embrun

BERNARD FANTI
Embrun

MARC VIOSSAT
Embrun

F. BERNARD-BRUNEL
Embrun

DIDIER STEINVILLE
Embrun

MARTINE ASSANDRI
Embrun

GEORGES GAMBAUDO
Pontis

PIERRE DOUSSOT
Prunières

VALÉRIE ROSSI
Puy Sanières

GUSTAVE BOSQ
Puy St-Eusèbe

RAYMOND HONORE
Savines-le-Lac

CHANTAL ROUX
St Sauveur

YVES LELONG
St Apollinaire

38 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE-PONÇON

Tout schuss pour la promotion de la destination Serre-Ponçon

Né de la fusion des Offices de Tourisme de Châteauroux-Les-Alpes, de Chorges, de la vallée de Crévoux, d'Embrun, du Savinois Serre-Ponçon et du Comité de Promotion de Serre-Ponçon, l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon assure, depuis le mois d'avril 2017, les compétences d'accueil, de promotion, de communication et de commercialisation sur 16 des 17 communes de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. La commune des Orres ayant conservé son propre Office. Après un été réussi, qui a vu la fréquentation touristique augmenter de 6% sur le territoire de Serre-Ponçon, et en attente du bilan de la saison d'hiver (qui s'annonce record pour les stations de Crévoux et de Réallon), l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon poursuit sa stratégie de développement pour le rayonnement du territoire.

→ L'OFFICE DE TOURISME DE SERRE-PONÇON EN CHIFFRES :

- 100.000 visiteurs cet été dans les bureaux d'accueil,
- 7 Bureaux d'Informations Touristiques, 3 permanents (Chorges, Embrun et Savines-le-Lac) et 3 saisonniers (Châteauroux-les-Alpes, Crévoux, Réallon et Crots),
- 21 salariés en saison et 13 à l'année,
- Le Conseil d'Administration est composé de 23 titulaires, 20 suppléants et 3 membres d'honneurs issus de différents collèges assurant une juste représentativité du territoire.

→ FOCUS CLASSEMENT EN CATÉGORIE 1 :

8 mois seulement après sa création, l'Office de Tourisme de Serre-Ponçon accède au classement en catégorie 1.



YVES LELONG

Président de l'office de tourisme de Serre-Ponçon :

Il s'agit du classement le plus élevé pour un office de tourisme. C'est un gage d'excellence en matière d'accueil, de promotion, d'animation du réseau de socio-professionnels et de démarche qualité.

Selon la grille de classement établie par le ministère en charge du tourisme, l'office de catégorie 1 dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

UNE TAXE DE SEJOUR COMMUNAUTAIRE POUR LA PROMOTION DU TOURISME ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SERRE PONCON



VICTOR BERENGUEL

Premier Vice-Président
en charge du tourisme :

La loi donne la compétence tourisme et promotion aux Communautés de Communes. J'assure la promotion de notre territoire avec un programme d'actions intégrant les équilibres entre les besoins de chacun. Le tourisme est le poumon économique de Serre Ponçon, fort pourvoyeur d'emplois. Il bénéficie d'un environnement particulièrement favorable à son essor, avec une grande variété d'activités de quatre saisons et des richesses patrimoniales et environnementales de premier ordre qui signent son identité et lui confère son attractivité. J'ai la volonté de poursuivre la mise en valeur de cette richesse, avec une exploitation harmonieuse et équilibrée associant tous les acteurs dans une même dynamique : élus, professionnels, commerçants, artisans, agriculteurs, associatifs. Je sais pouvoir m'appuyer sur l'ensemble des membres de la Commission Tourisme, la compétence et le professionnalisme des services de l'Office du Tourisme Intercommunal afin de mener à bien cette politique ambitieuse au service de la population. Les moyens dévolus à l'Office du Tourisme pour financer ces actions sont constitués d'une subvention attribuée par la CCSP et du reversement du produit de la Taxe de Séjour. Sachant que les retombées économiques du tourisme profitent de manière substantielle aux loueurs professionnels et / ou occasionnels, je fais appel à leur civisme afin que le produit du recouvrement de la taxe de séjour soit très vite amélioré afin de ne pas peser outre mesure sur le budget des ménages qui subissent le poids de la subvention à travers leurs impôts locaux.

PRATIQUE :

Faites vos déclarations sur la **plateforme suivante** : <https://serreponcon.taxesejour.fr>, ou en cas de difficultés particulières par papier en envoyant la déclaration mensuelle à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Pour toutes informations ou difficultés particulières sur la taxe de séjour :
comptabilite@ccserreponcon.com
Tél : 04 92 43 22 78
6 impasse de l'Observatoire
05200 EMBRUN
Ouverture : Mardis et jeudis de 9h-12h

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SOUTIEN DES MANIFESTATIONS GRÂCE A DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES EN 2017 :



TRAD'IN FESTIVAL

Association KAYA
Subvention 2017 :
17 000€



FESTIVAL' GOSPEL EN EMBRUNAIS

Association Pourpe Noire
Subvention 2017 :
4 100€



FESTIVAL COMEDIA

Rions de Soleil
Subvention 2017 :
3 000€



FESTIVA L'ECHO PORTEUR

Musique à venir
Subvention 2017 :
1 000€



EMBRUNMAN TRIATHLON

Manifestation sportive
Subvention 2017 :
57 000€



OUTDOORMIX FESTIVAL

Association We are the Hautes Alpes
Subvention 2017 :
8 000€



10 KMS D'EMBRUN

Embrun Athlétique Club
Subvention 2017 :
2 500€



1ER EMBRUN TRAIL AKILEINE NOK TOUR

Embrun Athlétique Club
Subvention 2017 :
2 500€



18 EME FOIRE BIO DE L'EMBRUNAIS

Association « GENEPI »
Subvention 2017 :
4 000€



"QUÊTES DE SENS, CHOIX DE VIE"

Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon
Subvention 2017 :
2 500€



FÉE D'HIVER

Subvention 2017 :
1 000€



DESCENTE DES RADELIERS

Les Radeliers
Subvention 2017 :
1 000€

SANS OUBLIER

EMBRUN MUSIQUES ACTUELLES

Subvention 2017 : 1 000€

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE DE L'EMBRUNAIS

Subvention 2017 : 3 500€

16 EME SESSION DE L'UNIVERSITÉ LIONS DE LA MUSIQUE

Subvention 2017 : 500€

OICS

Subvention 2017 : 74 000€

SCOCE

Coraline Hugues 2016
Subvention 2017 : 500€

SCOCE

Developpement pratique, competition, formation
Subvention 2017 : 40 000€

ALP EPIC

Subvention 2017 : 7 000€

CASTELROUSSINE

Subvention 2017 : 1 000€

SKI CLUB RÉALLON

Subvention 2017 : 3 000€

SKI NATURE SERRE PONÇON

Subvention 2017 : 1 000€

EAU VIVE EMBRUN

Subvention 2017 : 1 000€

CDV FF VOILE

Subvention 2017 : 1 000€

FÊTE MOBILITÉ

Subvention 2017 : 6 000€

PLATEFORME INITIATIVE NORD HAUTES-ALPES

Subvention 2017 : 23 500€

ASSOCIATION EMBRUN COMMERCES

Subvention 2017 : 5 000€

RADIO ALPINE MEILLEURE

Subvention 2017 : 12 500€

ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANIMAUX DE HAUTE-DURANCE

Subvention 2017 : 29 000€

ASSOCIATION SAVINES COMMERCES

Subvention 2017 : 1 000€

ASSOCIATION CHORGES COMMERCES

Subvention 2017 : 1 500€

RELAIS D'ASSISTANCE MATERNELLE

Subvention 2017 : 20 000€

EMERGENCE COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI DU PAYS SUD

Subvention 2017 : 2 000€

CPIE HAUTE DURANCE

Subvention 2017 : 500€

ASS AGRIAVANCE

Subvention 2017 : 1 500€

ASSOCIATION 4, 3, 2, A

Subvention 2017 : 1 500€

FLASH FINANCE

368 100 € consacrés aux subventions en 2017.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EXERCE LES MISSIONS SUIVANTES (QU'ON DÉNOMME COMPÉTENCE) :

→ Compétences obligatoires :

priorité au développement économique et touristique :

- Création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité (voir page p. 8)
- Actions de développement économique, Politique locale du commerce
- Aménagement de l'espace avec notamment le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme et l'instauration d'une taxe de séjour communautaire (voir page p. 5)
- Gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

→ Compétences facultatives pour une mutualisation des moyens :

- La gestion des centres d'Incendie et de secours
- La mise en réseau des bibliothèques et médiathèques (voir page 11)

→ Compétences optionnelles :

+ de services de proximité de qualité :

- Assainissement (voir pages p. 20 à 22)
- Environnement et énergie (voir pages p. 14-15)
- La Maison de Services Au Public (voir page p. 23)
- Équipements culturels et sportifs d'Intérêt Communautaire avec un tout nouvel équipement : le centre aquatique situé au plan d'eau d'Embrun (voir page p. 3)
- Actions sociales d'Intérêt Communautaire : Relais d'Assistants Maternelles, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, santé scolaire



PAROLE DONNÉE À CHRISTIAN DURAND

2^{ème} Vice - Président Communauté de Communes en charge des affaires relatives aux finances et au budget

« La mise en place et l'organisation de ce grand territoire ont demandé de nombreuses réunions. Il a fallu apprendre à se connaître et à travailler ensemble avec les besoins, les moyens et les spécificités de chacune des communes, mais nous avons tous un point commun : un intérêt majeur pour le tourisme et le même objectif : apporter le maximum de services à nos populations. Il nous a fallu mettre en place les compétences obligatoires et choisir celles optionnelles, facultatives et ajuster les moyens humains, techniques et financiers permettant de les assumer. Finaliser les projets en cours comme par exemple le Centre Aquatique ouvert depuis le 19 Juillet, mais aussi créer l'Office du Tourisme Intercommunal, mettre en réseau les bibliothèques-médiathèque, élargir la compétence assainissement, étendre le réseau de la Maison de Services Au Public à Chorges. Ce sont quelques exemples de la mission que nous nous sommes fixé. Pour ma part le Conseil Communautaire m'a confié la deuxième Vice Présidence en charge des finances. C'est avec plaisir et rigueur que je me suis engagé à assurer cette responsabilité au service de l'ensemble des habitants de ce grand territoire. »

→ ZOOM FISCALITÉ

La nouvelle intercommunalité est à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle perçoit l'ensemble de la fiscalité économique ainsi qu'un taux additionnel sur les 3 taxes directes locales : habitation, foncier bâti et foncier non bâti.



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN SÉMINAIRE À CHORGES

→ ET DEMAIN ? VERS LA DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE À HORIZON 2030

« Enjeux d'aujourd'hui, grands projets de demain » était le thème d'un séminaire des élus organisé le 17 octobre à l'Ecrin du Lac à Chorges autour de 6 ateliers avec : le Développement économique et touristique, la Culture, le Bien vieillir et les services de proximité, l'Environnement, la forêt et l'agriculture, la Mobilité et les déplacements et enfin le Numérique et la transition énergétique.

Les conseillers communautaires ont pu échanger leur vision du développement et de l'aménagement du territoire de Serre-Ponçon, partager les enjeux à relever et identifier les actions à mettre en œuvre. Autant de matière pour nourrir le travail des commissions thématiques intercommunales appelées à se réunir régulièrement.

ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a pris la compétence développement économique. Aussi, la mention de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités est supprimée. Les zones d'activités existantes du territoire restées jusqu'ici de compétence communale ont été transférées à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.



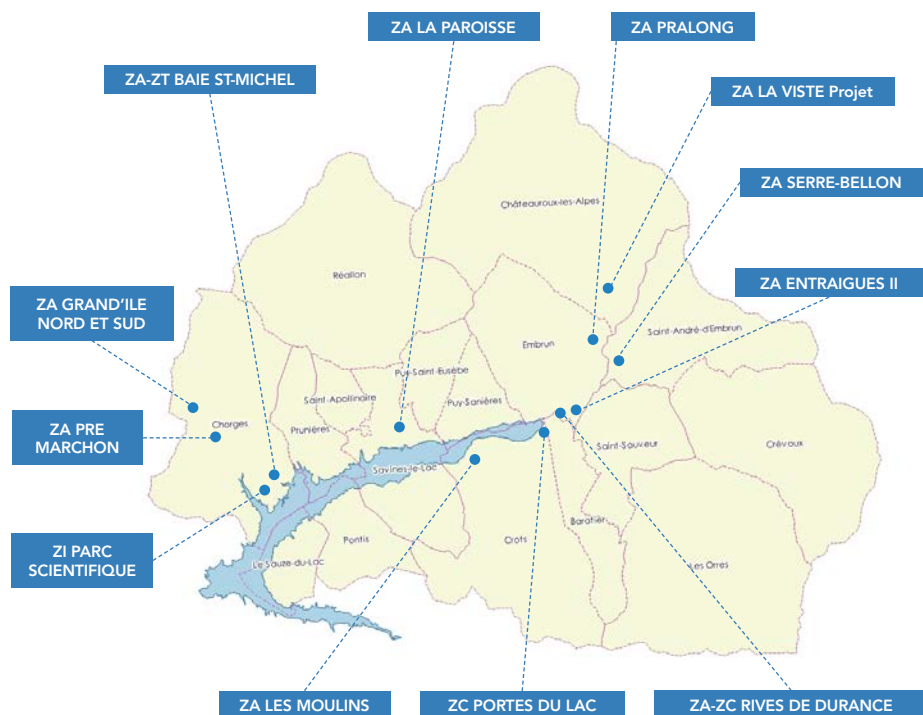
CHANTAL EYMEOUD

L'activité économique est notre priorité.

Un inventaire, pour identifier les zones d'activités, leur état d'avancement, les emprunts en cours, l'état des voiries et réseaux divers, les charges correspondantes résultant de ce transfert ainsi que tous les droits et obligations qui s'y rattachent (baux, crédits-baux, autres contrats en cours...), avait été initié en 2016 en vue de ce transfert de compétence.

LA CCSP EST COMPÉTENTE POUR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES ZAE EXISTANTES OU EN COURS DE CRÉATION SUIVANTES :

- **Entraigues I** (ou « Rives de Durance ») commune d'Embrun et de Baratier
- **Entraigues II** commune Embrun Pralong
- **Portes du Lac** - commune de Baratier
- **Les Moulins** - commune de Crots
- **La Paroisse** - Commune de Savines le lac
- **Grand'île** - Commune de Chorges
- **Pré Marchon** - Commune de Chorges
- **Baie Saint-Michel** - Commune de Chorges
- **Pralong** - Commune d'Embrun



En lien avec ce transfert de compétence, la communauté de communes est appelée à jouer un rôle majeur pour travailler à la dynamisation et requalification des zones d'activités économiques (ZAE), développer le commerce du centre-ville et de la périphérie, favoriser la mise en place et l'animation d'un réseau d'entreprises, et développer une stratégie de marketing territorial, entre autres.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon sera également compétente pour les créations futures de zones d'activités ou leurs extensions éventuelles.

LANCEMENT DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (PRÉ ÉTUDE)

Le bureau d'étude « PlanèD/Écovia » a été missionné par le Pays Serre Ponçon Ubaye Durance dans le cadre d'une étude préalable à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) couvrant le territoire du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance pour « Apporter un appui au territoire en amont de la procédure d'élaboration d'un SCOT et l'amener pas à pas vers celle-ci »

UNE DÉMARCHÉ EN TROIS TEMPS :

- 1 Sensibilisation et accompagnement des élus ; information et mobilisation des acteurs du territoire
- 2 Connaissance du territoire et analyse de l'existant
- 3 Elaborer une méthode de gouvernance en vue de l'élaboration du SCOT

UN NOUVEAU CHANTIER DU PAYS SERRE-PONÇON UBAYE DURANCE : LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Pays S.U.D. travaille depuis plus de 10 ans à créer du lien entre les différents acteurs qui font le dynamisme du territoire Serre-Ponçon, Ubaye, Durance : collectivités, associations, socio-professionnels, consulaires, bénévoles, etc.

Grâce à ces liens, des contrats, des labels mettent à l'honneur notre territoire et font de lui un acteur incontournable à l'échelle régionale.

Au fil de ces années, le Pays est devenu aux côtés des Communautés de Communes et des Communes une structure d'ingénierie mutualisée et financière. Les contractualisations réalisées à l'échelle du Pays sont devenues habituelles. Les dernières en date : le dispositif de Certificats d'économie d'énergie et le CRET, sans oublier le contrat de ruralité, Espace Valléen, LEADER, le label TEPCV (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte), le Plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine et bien évidemment : le label Pays d'Art et d'Histoire.

Pour 2018, un nouveau chantier s'ouvre sur le territoire du Pays S.U.D. : le Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCOT a pour objet de définir les conditions de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 années à venir. Le SCOT doit ainsi traduire une dimension politique au sens noble du terme. Le SCOT du Pays S.U.D. contribuera donc à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement et pourra faire ressortir la richesse patrimoniale de notre territoire.

Les Communautés de Communes de Serre-Ponçon et de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ambitionnent de mener à bien cette procédure. L'initiative est prise (le syndicat est créé), le périmètre de travail (le Pays S.U.D.) est validé par arrêté préfectoral, les phases opérationnelles peuvent donc commencer.

ESPACE VALLÉEN

Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance conduit depuis octobre 2015 sa deuxième génération de programme Espace Valléen. Il s'agit d'un cadre contractuel qui lie le territoire avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat dans le cadre de la politique de massif.

L'ambition de ce programme, impulsé et financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est de contribuer de manière proactive à la consolidation de l'économie touristique locale à l'horizon 2020, en travaillant sur la valorisation de l'offre existante et ses complémentarités, la dessaisonnalisation et le gain de visibilité pour le territoire. L'objectif est de s'appuyer sur les deux grandes marques de destination valléenne que sont Serre-Ponçon et Ubaye pour mettre en exergue le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du territoire, être plus visible, mieux organisé, revaloriser et mettre en adéquation les équipements avec la demande des clientèles.



De manière plus concrète, pour la communauté de communes de Serre-Ponçon, c'est 13 projets qui bénéficient d'un soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de la Région : mise en valeur muséographique du site de l'Abbaye de Boscodon, développement de la mobilité douce, restructuration du réseau de sentiers de randonnée pédestre, aménagement de circuits VTT, de plages, étude de programmation pour la restructuration du centre-station des Orres, entre autres...

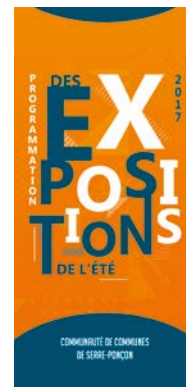
LES CONCERTS & EXPOSITIONS SUR SERRE-PONÇON

DEUX DÉPLIANTS POUR TOUT SAVOIR.

1 Le premier est consacré **aux concerts de l'été**, sur Serre-Ponçon pour les mois de juillet et août, dans la continuité et la dynamique engagée par l'ancienne communauté de communes de l'Embrunais depuis 2003.

2 Le second dédié **aux expositions de l'été**, temporaires et permanentes, est une nouveauté sur Serre-Ponçon afin de valoriser les lieux accueillant des expositions.

Ces deux supports sont réalisés par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon avec l'aide des différents organisateurs publics ou privés sur notre territoire.



MAISON DE PAYS DE L'EMBRUNAIS



EXPOSITIONS TEMPORAIRES À L'ÉTAGE :

L'ancienne église Saint-Donat, situé place du Théâtre à Embrun, appartient à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Cet édifice accueille "la Maison de Pays de l'Embrunais", véritable vitrine du territoire, gérée par l'association la "Main Embrunaise", qui valorise les productions des agriculteurs locaux, des artistes et des artisans à travers son espace de vente au rez-de-chaussée.

Depuis 2007, la Communauté de Communes a souhaité développer sur cette mezzanine des actions contribuant à développer l'image de l'Embrunais, assurer la promotion du territoire et animer la Maison de Pays en créant un espace d'exposition temporaire.



VOUS VOULEZ EXPOSER ?

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon propriétaire de l'ancienne église Saint Donat, met gracieusement à disposition l'espace « la mezzanine », à l'étage de la Maison de Pays de l'Embrunais, pour accueillir des expositions temporaires d'une durée de 2mois.

Vous pouvez déposer votre demande, en complétant le formulaire disponible à l'accueil de la Maison de Pays ou auprès du pôle culture et communication de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

@ o.ponce@ccserreponcon.com

📍 6, Impasse de l'Observatoire - 05200 Embrun

IL SERA EXAMINÉ EN COMMISSION CULTURE

PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS JUSQU'EN SEPTEMBRE 2018 :

MERCREDI 10 JANVIER
AU JEUDI 1ER MARS INCLUS



Marie-Aude Hautem-Stockbauer
"Jeté d'émotions" peinture acrylique

SAMEDI 3 MARS
AU SAMEDI 12 MAI INCLUS



Atelier Formes et Lumières

MERCREDI 16 MAI
AU LUNDI 15 JUILLET INCLUS



Eliane Battistetti Photographie
« La Terre dans son intimité »

MERCREDI 18 JUILLET AU
MARDI 18 SEPTEMBRE INCLUS



Xavier Cortial
Photographie « Vergers »

MISE EN RÉSEAU ET CONTRAT TERRITOIRE LECTURE POUR LES BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUES DE SERRE-PONÇON



JEAN-PIERRE GANDOIS

Vice-président à la culture :

« La CCSP s'est engagée dans le développement de la lecture publique avec la prise de compétence « création, coordination et animation du réseau des bibliothèques et médiathèques sur Serre-Ponçon ». Cette mise en réseau est une opportunité pour professionnaliser les équipes et offrir de nouveaux services à la population du territoire. »

Cette volonté de mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques sur le territoire de Serre-Ponçon s'inscrit dans un projet global afin de :

- Améliorer le service rendu aux publics,
- Mutualiser les compétences et faire des échanges de bonnes pratiques,
- Mettre en place une coopération autour d'actions culturelles et de communication,
- Créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs culturels locaux.

- Elle a choisi pour cela d'ancrer sa démarche dans le cadre de la proposition du Ministre de la Culture visant à développer un « Contrat Territoire Lecture » (CTL) dont le contenu est adapté à son projet de développement culturel sur son territoire.
- Le réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon regroupe les équipements des communes suivantes : Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crots, Embrun, Puy Sanières et Savines-le-Lac.



L'État, Ministère de la Culture, Représenté par le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur Philippe COURT, **Et Le Département des Hautes-Alpes**, Représenté par son Président, Monsieur Jean-Marie BERNARD Remplacé par Bénédicte FEROTIN, vice-présidente en charge du patrimoine culturel, **Et La Communauté de Communes de Serre-Ponçon**, Représentée par sa Présidente, Madame Chantal EYMEOUD

LES PREMIÈRES ACTIONS 2017

1 CRÉATION ET COORDINATION DU RÉSEAU :

formation personnalisée pour le réseau (bibliothécaires et coordinatrice), travail en lien avec le Département pour établir un diagnostic de la lecture publique sur le territoire,

2 ACTIONS CULTURELLES : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RIONS DE SOLEIL :

→ **Spectacles de poésie** durant l'automne dans les bibliothèques et médiathèques,

→ **Animations** dans le cadre de la résidence d'auteur dans les bibliothèques et médiathèques,

TEMPS FORTS EN 2018 :

→ **Communication commune** du réseau des bibliothèques de Serre-Ponçon

→ **Le mois du réseau** : une série d'action culturelle sera proposée dans les bibliothèques et médiathèques du réseau en Novembre 2018.

FLASH FINANCES

Convention de partenariat :

- Financement paritaire entre la Communauté de Communes et l'Etat avec un contrat de 3 ans,
- Budget annuel 7 500 € Etat et 7 500 € Communauté de Communes,
- Association du Département des Hautes-Alpes, travail technique avec la bibliothèque départementale.



FOCUS

LA MOBILITÉ DOUCE SUR SERRE-PONÇON

Un programme d'opérations, de valorisation et d'amélioration de l'entrée du bourg centre :

FLASH FINANCE

750 000 € HT, subventionnée à 80% par l'Etat et la Région.

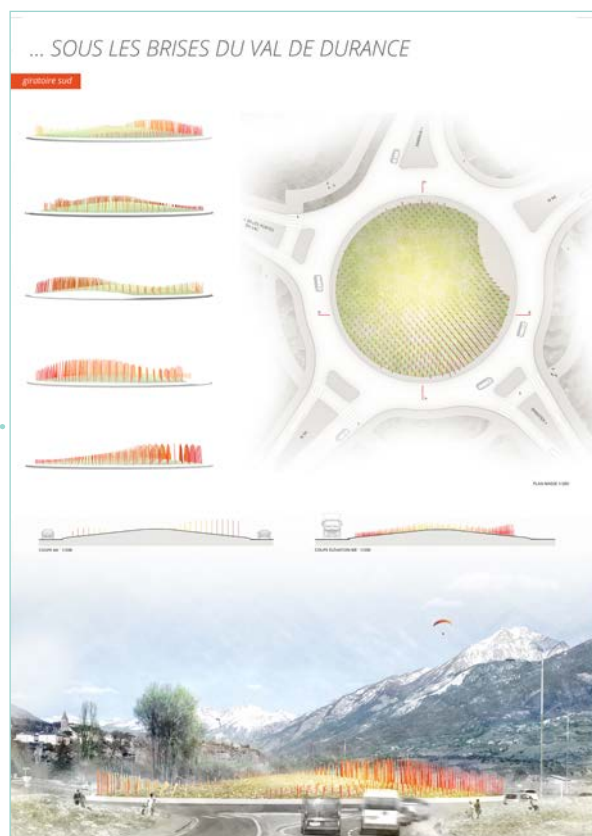


Amélioration de la signalétique et d'aménagement des principaux points noirs sur les cheminements doux, qui relient les principaux centres d'intérêts dont le projet de valorisation de la zone humide du Liou en cours.

➔ **Construction d'une passerelle piétonne sur la Durance**, au droit du pont de la Clapière, qui permettra de relier les cheminements existants en rive gauche et droite de la Durance en toute sécurité.

➔ Ouverture d'une **liaison douce entre cette nouvelle passerelle et la digue de Crots**, en passant sous le pont de la Clapière, permettra de réaliser un bouclage complet des cheminements de part et d'autre de la Durance.

➔ **Requalification paysagère des giratoires Nord et Sud d'Embrun** : mise en valeur de l'identité et du dynamisme de Serre Ponçon. Les travaux ont été confiés à l'entreprise EVR.



LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE SERRE PONÇON

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES ANNÉES A VENIR

FLASH FINANCES

Dans le cadre du projet transfrontalier Vélo Viso, la CCSP a bénéficié d'une enveloppe de **14 000€ HT** pour réaliser un schéma directeur cyclable à l'échelle de la nouvelle intercommunalité.



A travers cette programmation, la CCSP souhaite développer et encourager la pratique du vélo, à la fois dans les déplacements quotidiens pour la population locale, mais également pour les touristes en séjour sur les rives de Serre-Ponçon.

Le bureau d'étude ALKHOS a proposé des solutions autour du lac de Serre-Ponçon, afin circuler sur l'axe structurant Embrun - Savines-le-Lac - Charges. La contrainte est de limiter au maximum les forts dénivelés et de proposer des voies sécurisées

pour s'adresser principalement aux familles. La dimension Vélo à Assistance Electrique a été intégrée directement au projet car il est particulièrement adapté à notre territoire de montagne et permet de toucher un plus large public.

Le schéma prévoit sur la période 2018-2028 l'aménagement d'itinéraire, l'installation d'une signalétique directionnelle vélo appropriée, la réalisation d'aires d'accueil et de services vélo, la création de parcs de stationnement vélos sécurisés et abrités...



LA RANDONNÉE C'EST LE PIED !

La CCSP a la compétence : création et installation de la signalétique directionnelle (conforme à la charte départementale), entretien et balisage des sentiers.

Sentier à Chorges



MARIE-JEANNE FAURE

Vice-présidente à la commission activités de plein nature et mobilité douce :

Les élus de la commission « Activités de Pleine Nature » travaillent actuellement à la définition du nouveau réseau de sentier communautaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT RÉALISÉS EN 2017 :

- Travaux de déboisement et balisage du sentier du Belvédère de Plate Aiguille - Baratier - Juin 2017
- Travaux d'ouverture du sentier de la baie Saint Michel - Chorges - Juillet 2017
- Installation de signalétique directionnelle - Saint André d'Embrun - Sentier du Mont Orel, Lac de Siguret, Cabane de Pramouton - Juillet 2017
- Remplacement de la signalétique Lou Pastre - Les Orres - Septembre 2017

CRÉATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS VTT



Photo Vélo Alps Epic

FLASH FINANCES

Dans le cadre du programme « Espace Valléen » (confer article), **201 250€** pour aménager de nouveaux circuits et améliorer son offre VTT.

La CCSP a la compétence entretien, balisage, création et promotion des circuits VTT sur Serre-Ponçon. Cette mission a été confiée au club VTT Roule Pas Perso, qui est chargé également de proposer de nouveaux circuits.

La CCSP travaille actuellement en concertation avec les professionnels du VTT de son territoire pour une refonte de l'ensemble des circuits du site VTT-FFC.

Au total, ce sont près de 35 circuits qui vont être créés, modifiés ou supprimés. L'objectif de cette refonte est de proposer une offre VTT sécurisée, adaptée aux nouvelles pratiques dont les vélos à assistance électrique, et qui favorise la découverte du patrimoine naturel et culturel du territoire. La réflexion est engagée sur la création de circuits « enduro », d'un itinéraire VTT « Tour du Lac de Serre-Ponçon », ou encore le développement de circuits adaptés aux familles...

Retrouvez dès à présent les traces GPS des circuits VTT sur le site de la FFC : <https://sitesvtt.ffc.fr>



« GEMAPI »

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE FINANCÉE PAR UNE NOUVELLE TAXE DÉDIÉE

Depuis le 1er janvier 2018 la CCSP, comme toutes les intercommunalités, exerce la compétence « GEMAPI » : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques, et de la Prévention des Inondations.

Concrètement, il s'agit des actions d'aménagement du bassin versant, d'entretien des torrents et du Lac de Serre-Ponçon ainsi que de leurs accès, de la défense contre les inondations, de la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, et des zones humides. La compétence est donc vaste. Une étude en cours portée par la régie hydrographique du SMADESEP permettra de trouver la meilleure organisation de cette compétence sur le bassin versant de la Haute-Durance avec des mutualisations possibles entre les communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins, du Guillestrois-Queyras, de l'Ubaye Serre-Ponçon et de notre intercommunalité de Serre-Ponçon.

Il a créé une taxe « GEMAPI » qui apparaîtra en supplément sur les taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti, et contribution économique territoriale des entreprises.



JEAN-MARIE BARRAL

Vice-président travaux, risques naturels, GEMAPI et signalétique :

Cette taxe a d'ores et déjà été votée en janvier 2018 par le Conseil communautaire pour un produit attendu de 180 000 € permettant de financer les premières études règlementaires et les premières actions relatives à la mise en place de cette compétence. Le programme prévisionnel d'actions pour l'année 2018 sera toutefois ajusté, dans la limite de ce budget, en fonction de l'étude précitée et des autres démarches en cours pour recenser les ouvrages stratégiques en matière de protection contre les inondations.

FLASH FINANCES

Ce sont les services fiscaux qui calculeront, pour chaque foyer fiscal, la taxe GEMAPI proportionnellement aux contributions des foyers sur les 4 taxes précitées, sachant que le produit global sera donc de **180 000 €**.

ZOOM NOUVELLE COMPÉTENCE : SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Parmi ses compétences optionnelles, la CCSP exerce une compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » sur diverses thématiques dont les thématiques suivantes, en lien avec la santé :

- **Problématique de « lutte contre les vents de sable liés à l'exhaussement de la queue de retenue du barrage de Serre-Ponçon »** : la CCSP adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (S.M.A.D.E.S.E.P.), qui met en place des études et actions pour réduire et maîtriser ce phénomène, en partenariat avec EDF. Des campagnes d'arrosage sont organisées au printemps, des essais d'ensemencements ont été réalisés en 2016 avec succès, curage de certains secteurs, etc. 4 capteurs enregistreurs de poussière ont été installés cette année, pour permettre de déclencher les campagnes d'arrosage.

- **Démoustication des zones humides** : La CCSP finance des campagnes de démoustication estivale. À partir de 2018, les interventions incluront une zone humide de Savines-le-Lac. La démoustication est effectuée par un prestataire de services, par des campagnes de pulvérisations aériennes, avec des produits biologiques (insecticide microbien sélectif qui n'attaque que les larves de moustiques).

- **Chenille processionnaires du pin** : Indicateur du réchauffement climatique, la chenille processionnaire du pin est désormais installée dans la région. Elle ne représente pas une menace sanitaire. Des actions visant à maîtriser la densité et à réduire localement les risques d'exposition sont recherchées. La CCSP finance l'achat de pièges et la destruction des nids pour les communes qui le demandent.

FILIÈRE FORÊT – BOIS

La compétence optionnelle de soutien à la filière forêt / bois s'est concrétisée dans un premier temps par la création en 2010 d'une plateforme bois énergie pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies de l'Embrunais et pour soutenir et encourager la filière économique forêt-bois locale.

La CCSP est partenaire de deux programmes d'actions subventionnés par l'ADEME à 40% (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), l'un avec l'Union régionale des Cofor (MOB+) et le second avec le Département des Hautes Alpes (Bois+05).

À la fois territoire d'expérimentation/innovation (sensibilisation des propriétaires privés, sensibilisations des maires des communes forestières, etc), la Communauté de communes bénéficie aussi de subventions pour le projet d'optimisation de la plateforme bois aujourd'hui saturée.



JEAN BERNARD

Vice-président à la plateforme Bois Energie :

Suite à l'étude de faisabilité, il est envisagé de construire un second hangar sur la plateforme existante pour augmenter le stockage des plaquettes et répondre aux besoins supplémentaires des structures publiques en priorité.

Les travaux pourraient être réalisés en 2018/2019.

FLASH FINANCES

Coût prévisionnel : **300 000 € HT.**

Dans le cadre du programme Dynamic BOIS+05 (programme d'actions multi-partenariales de 3 ans, 40% sont acquis). La Région pourrait compléter avec 25%.

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR LA CCSP : NATURA 2000



JEAN-LOUIS GLEIZE

Vice-président forêt, agriculture et environnement :

La CCSP assure l'animation des sites Natura 2000, grâce à un financement à 100% de l'Europe et de l'Etat. A cet effet, une chargée de mission a été recrutée pour les 3 sites ci-dessous désignés, elle assurera également la coordination départementale.

- **Site « Piolit - Pic de Chabrières »** : sur les communes d'Ancelle, la Bâtie Neuve, **Chorges, Prunières et St Apollinaire**, il concerne 1700 ha d'adrets. Exemples d'actions menées : mesures agri-environnementales avec les éleveurs bovins et ovins, remise en état de sources d'alpage, sensibilisation du public etc.

- **Site « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse »** : sur les communes de **Crots et Savines-le-Lac**, il concerne 2500 ha de forêts ainsi que le vaste alpage de Morgon. Dans le cadre de Forêt d'Exception®, plusieurs projets de partenariats sont en cours de montage, notamment, avec l'ONF.

- **Site « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie »** : situé à l'extérieur du territoire à Bréziers, il est inclus pour des raisons d'organisation. Il concerne 1400ha, essentiellement boisés. Situé au carrefour des régions biogéographiques méditerranéenne et alpine, il présente une richesse biologique importante.

RÉGIE DÉCHETS SERRE-PONÇON



PIERRE VOLLAIRE

Vice-président en charge de la Transition énergétique, du Numérique et des Déchets :

Gérer nos déchets au mieux est capital.

Suite à l'application de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le SMICTOM de l'Embrunais Savinois a été dissous au 31 décembre 2016. Depuis le 12 janvier 2017, celui-ci est devenu une régie de la Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) : **Régie Service Mutualisé Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Serre-Ponçon ou Régie SMICTOM.**

Le Conseil d'Exploitation, composé d'un élu de chaque commune membre de la CCSP, se réunit régulièrement pour statuer sur le fonctionnement opérationnel du service.

POUR CONTACTER NOS SERVICES :

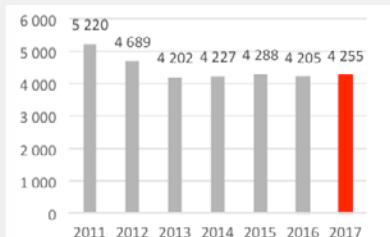
ZA Pralong 05200 Embrun
Tél. 04 92 43 76 27

LES CHIFFRES CLÉS 2017 :

Ordures Ménagères

329 kg / hab permanent

4 255 T

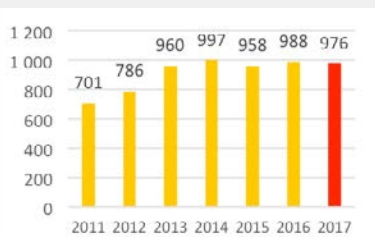


+ 50 T / Soit une hausse de 1%

Emballages / Papier

75 kg / hab permanent

976 T

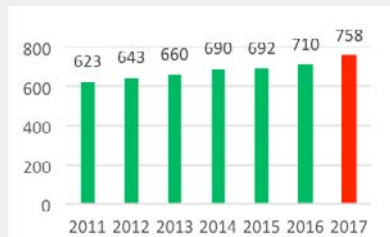


- 12 T / Soit une baisse de 1%

Verre

59 KG / HAB PERMANENT

758 T



+ 48 T / Soit une hausse de 7%

LA COLLECTE : UN SERVICE MAÎTRISÉ

Pour tendre vers ces objectifs, la régie SMICTOM investit régulièrement pour se doter de matériel performant tel l'acquisition d'une

unité de lavage des conteneurs en 2017 et d'un nouveau camion de collecte en 2018.

FLASH FINANCES

132 250€ TTC pour l'acquisition de l'unité de lavage



MARC VIOSSAT

Président
du Conseil d'Exploitation :

Même si le service reste toujours perfectible, le choix d'un passage en régie dès 2015 nous permet d'avoir un service plus réactif, plus efficace et maîtrisé.

RESSOURCERIE : UNE ACTIVITÉ QUI SE CONFORTE

CHIFFRES CLES 2017

- 75 tonnes collectées (63 tonnes en 2016)
- 7 360 passages en caisse (6 060 en 2016)
- 86 500€ de ventes en magasin (70 700 € en 2016)
- 7 techniciens du réemploi accompagnés par le biais de l'atelier et chantier d'insertion

HORAIRE RESSOURCERIE À PRALONG

Mercredi et vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h30-12h30 et 14h-17h

 www.facebook.com/ressourcieriedepalong

RETOUR SUR LA 1^{ÈRE} BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

Afin d'innover et de tester son activité hors les murs, la Ressourcerie a investi le centre-ville d'Embrun en décembre pour y ouvrir un magasin éphémère. L'objectif principal était de faire connaître ses activités à un public qui ne la fréquente pas encore. Toute l'équipe s'est mobilisée pour réaliser des pièces uniques, des objets relookés et exposer ses plus belles pièces, antiquités...

Cette opération a été une réussite un grand merci à M.ELZEARD pour la mise à disposition gratuite du magasin.



CHARGES GESTION DES DÉCHETS

Afin de garantir un service unique sur un même territoire, des modifications majeures sont apportées dans la gestion des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Charges.

→ TARIFICATION

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) remplace la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue auparavant. Cette taxe est due sur toutes les propriétés bâties soumises à la taxe foncière. Son montant représente 10 % de la valeur locative du bien. Pour financer la gestion des déchets d'activités économiques, une Redevance Spéciale est appliquée aux activités professionnelles.

→ MODIFICATION DU TRI SÉLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le papier est à déposer dans le conteneur jaune anciennement « emballages ménagers ». Un seul contenant pour faciliter le tri de ses déchets.

→ LE MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Dans une logique d'optimisation du service (environnementale, économique), les bacs à ordures ménagères ont été supprimés et remplacés, par endroit, par des conteneurs semi-enterrés depuis le mois de janvier. Ces points d'apports volontaires (munis du tri sélectif) sont installés sur certains lieux de la commune.

FLASH FINANCES

250 000€ TTC pour le changement des conteneurs.
Subvention Etat : 75 000€



INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

Ouvert en 2009, le site de Pralong stock les déchets ménagers du territoire (hormis la commune de Charges) avec une valorisation des biogaz. Construit initialement pour une durée de 15 ans, les efforts de tous ont permis (par l'augmentation du tri et du compostage) de prolonger son exploitation jusqu'à l'horizon 2030. En 2017, l'aménagement du site s'est poursuivi par l'étanchéité du talus supérieur. Cette double protection (argile + géomembrane) permet d'enfouir les déchets sans aucun contact avec l'environnement.

FLASH FINANCES

283 600€ TTC pour l'agrandissement et l'aménagement du site

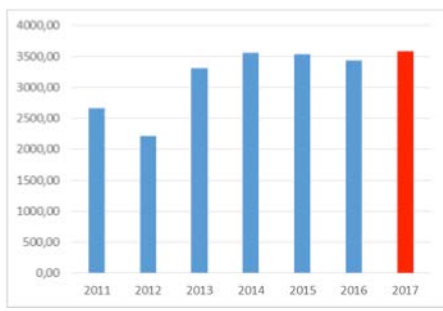


DÉCHÈTERIES : 25 FILIÈRES

Déchèteries

284 kg / hab permanent

3 685 T



+ 152 T / Soit une hausse de 7,3%



CHANTAL EYMELOUD

Améliorer constamment le tri et le recyclage est l'objectif de notre communauté de communes.

Les déchèteries sont devenues depuis quelques années, le meilleur outil pour capter les gisements de macro-déchets. La Régie SMICTOM Serre-Ponçon planifie chaque année de nouvelles améliorations afin de faciliter les apports : **communication, nouvelles filières, travaux...**

Les déchets qui ne rentrent pas dans les tambours des semi-enterrés ordures ménagères doivent être emmenés en déchèteries pour y être triés.

En 2017, 40 371 passages ont été enregistrés sur la déchèterie de Pralong avec en moyenne 116 véhicules par jour.

L'augmentation des déchets « déchèteries » est liée en partie à l'apport des déchets verts et aux déchets d'ameublement

→ RECYCLER SES PILES C'EST UTILE ET C'EST FACILE

En 2017, 872 kg ont été collectées sur les déchèteries du territoire.

Les piles et petites batteries sont valorisées jusqu'à 80%. 25 % de ces déchets sont encore jetés aux Ordures Ménagères.

→ Journée Européenne du recyclage des piles le 9 septembre.

→ STOP AUX PRODUITS DANGEREUX DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) présentent des risques pour la santé et l'environnement.

Depuis 2014, la filière EcoDDS collecte et traite 9 familles de DDS gratuitement en provenance des particuliers. Les déchets des professionnels (22,6 T) sont traités par Véolia et coûtent 27 219 € (2017).

→ RÉEMPLOI ET RECYCLAGE DES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

En 2017, 21,8 tonnes ont été collectées par « **Les fils d'Ariane** » sur les déchèteries du territoire.

Les textiles trop souillés, déchirés ou humides sont à déposer aux Ordures Ménagères.

→ MEUBLES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS ET LITERIE SE RECYCLENT

Depuis juillet 2016, les déchets d'éléments d'ameublement se déposent dans la première benne en déchèterie d'Embrun. En 2017, 201,5 tonnes ont été réceptionnées en déchèterie.

→ Alors n'hésitez plus à les rapporter en déchèterie

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

EMBRUN : Lundi au vendredi : 8h-12h / 15h-18h - Samedi : 9h-12h / 14h-18h - Dimanche : 9h-12h (du 2 mai au 30 sept)

AVANÇON (POUR LES HABITANTS DE CHORGES) : Lundi 14h-18h - Mardi au vendredi 9h-12h / 14h-18h

Samedi 9h-12h / 13h30-18h (jusqu'au 31 octobre)

L'AMBITION DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

CARACTÉRISATION

(composition des Ordures Ménagères) :

Trois campagnes de caractérisations (hors saison et saisons hivernale et estivale) ont été réalisées en 2016 sur le territoire du SMICTOM de l'Embrunais Savinois soit sur 16 communes.

QUE RETROUVE-T-ON DANS NOS ORDURES MÉNAGÈRES ?

Déchets Évitable 3,8%

Imprimés publicitaires, aliments non déballés

Déchets Recyclables 18,6%

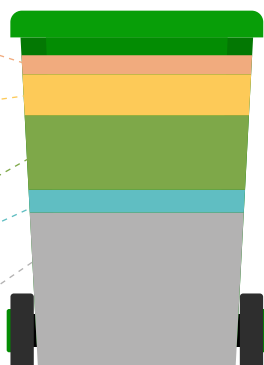
Verres, papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques

Déchets Compostables 25,5%

Déchets Valorisables 3,8%

Déchets dangereux, verts, électriques, meubles, textiles

Déchets Résiduels 47,7%



LES AXES DE TRAVAIL :

- Déploiement du compostage de proximité
- Extension des consignes de tri des plastiques
- Densification des conteneurs « verre »
- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie
- Partenariat avec les professionnels pour les papiers bureautiques



FLASH FINANCES

Coût de l'étude = 27 000€ TTC

Subventions reçues de l'ADEME = 15 721 € (70 %)



1000 ÉCOLES ET COLLÈGES CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Diagnostic : Résultats des pesées sur l'ensemble des partenaires (extrapolation annuelle)

Quantité totale gaspillée = 6,51 tonnes soit 17,9 kg /enfant

78 % sont des excédents (aliments non servis aux enfants)

La quantité moyenne gaspillée par enfant et par jour est très variable en fonction des partenaires : max = 289g et min = 15g

FLASH FINANCES

750 € par partenaire financé par l'ADEME, soit 6 750€



→ PARTENAIRES

Dont les repas sont fournis par l'hôpital

Communes de :
Baratier
St André d'Embrun
Châteauroux-les-Alpes

Dont les repas sont fournis par les parents

SIVU :
Des Puys
Réallon
St-Apollinaire

Dont les repas sont préparés par leur cuisine centrale

Communes :
Des Orres
Savines-le-Lac
Futur Antérieur

Actions principales pour réduire le gaspillage alimentaire :

- Réduire les grammages de départ
- Formation du personnel
- Sensibilisation et communication aux enfants et aux parents
- Bien être pendant le temps repas : diminution du bruit, réorganisation des services

UNE NOUVELLE RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DE SERRE-PONÇON

Suite à la création de la communauté de communes, les communes du Savinois et de Chorges transfèrent la compétence assainissement à cette communauté au 1^{er} janvier 2018. Pontis, déjà gérée en matière d'Assainissement Non collectif par la Vallée de l'Ubaye a déjà intégré la communauté de communes. Pour préparer ce transfert, le Conseil d'exploitation de la régie assainissement comprend depuis le 1^{er} janvier 2017 des élus de chaque commune (1 à 2 représentants selon la taille des communes).

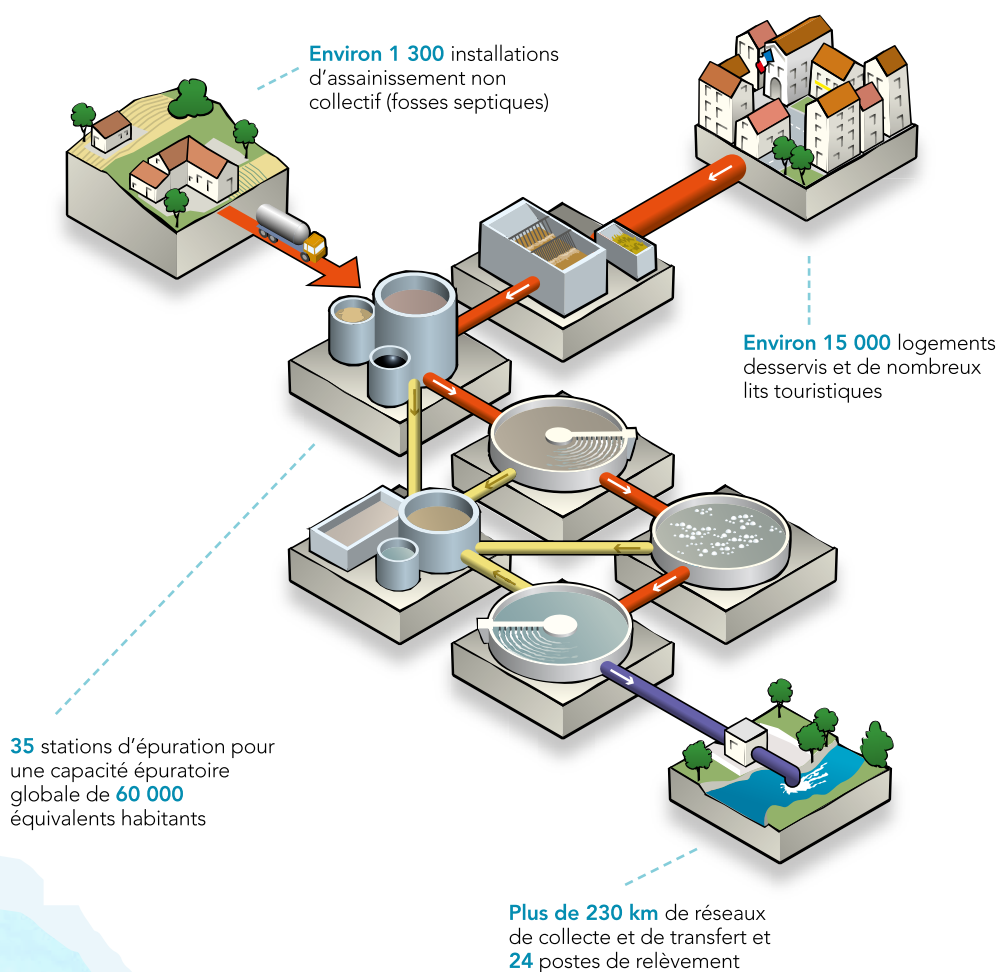


JEAN BERNARD

Vice-président notamment à l'assainissement :

Le Conseil d'exploitation de la régie s'est déjà réuni à 10 reprises depuis la création de la CCSP pour construire l'organisation opérationnelle de la régie élargie. Je remercie l'ensemble des membres du Conseil d'exploitation pour leur présence à ces réunions et leur implication.

La fusion au sein d'une même régie de 10 services d'assainissement différents dans leurs fonctionnements et leurs tarifs se fait grâce à une envie commune d'avancer ensemble.





→ Crévoux, ouvrage bois combe Brunel Praveyral

- Une création de réseau de 213 mètres linéaires sur Embrun quartier du Plan d'Eau
- 4 renouvellements de conduite des eaux usées pour 172 mètres linéaires sur Embrun Route de St-André, St-André sous lotissement Le Chabret, Baratier ZA des Portes du Lac et Châteauroux aux Taxils.
- 3 réparations sur dommages à ouvrage pour 14 mètres linéaires sur Crots Chemin de Bellegrave et Embrun Rue de la Levée et Domaine de Bois Vezin.
- 2 branchements publics remplacés pour 33 mètres linéaires sur Embrun Route de Caléyères et St-André hameau de l'Eglise
- 40 regards remis à la côte après réfections de voirie sur l'ensemble des Communes notamment Route du Coin à St-Sauveur, Route de Caléyères à Embrun, Hameau du Serre à St-André

Les missions du service assainissement sont diverses et variées et outre les travaux, les curages préventifs des réseaux vont débiter aux Orres et à Crévoux avant la saison hivernale.

Crévoux concerné par les violents orages de la fin du mois d'Août a vu également des travaux du service assainissement confiés pour l'occasion à la Régie des Travaux de Montagne de l'ONF pour le prolongement et le confortement de l'ouvrage bois qui protège les conduites d'assainissement à Praveyral.

La qualité des effluents qui transitent dans les réseaux d'assainissement est surveillée et a fait l'objet d'une étude sur un point particulier (le potentiel Redox). Ces études toujours en cours permettront d'envisager la réflexion sur les investissements des prochaines années pour améliorer les performances des traitements.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux menés au printemps et pendant l'été 2017 par le service de l'assainissement peuvent se résumer ainsi :



→ Châteauroux, renouvellement réseau aux Taxils

L'ACTU DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCSP, dans le cadre de sa mission de contrôle des installations d'ANC, réalise sur toutes les installations neuves ou réhabilitées un contrôle en 2 temps consistant d'abord à vérifier la conformité du projet d'installation puis la bonne exécution des travaux réalisés.

Un contrôle périodique obligatoire est ensuite réalisé tous les 10 ans (ou tous les 5 ans pour les plus grosses installations). Dans le cadre d'un refus de contrôle, l'usager s'expose, après mise en demeure, au paiement d'une somme équivalente à la redevance correspondante majorée de 100%.

POURSUITE DES PROGRAMMES DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ANC

La communauté de communes porte depuis quelques années un programme de réhabilitation permettant de mobiliser des subventions de l'Agence de l'eau et du Département des Hautes-Alpes pour vous aider à réaliser les travaux obligatoires de remise en conformité obligatoires :

- Si votre installation d'ANC pose un problème de « sécurité sanitaire », c'est-à-dire si elle pollue (rejets dans des torrents ou nuisances olfactives)
- Ou si vous n'avez aucune installation de traitement de vos eaux usées.

→ Permanence sur notre site : www.ccserreponcon.com



L'ACTUALITÉ DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT TRAVAUX NEUFS RÉALISÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, date du début de contrat de DSP (Délégation de Service Public) concession en assainissement), les travaux neufs réalisés sur notre territoire le sont sous le pilotage de notre délégataire VEOLIA.

À ce jour, le programme contractuel des travaux neufs est avancé à près de 88 %.

Le territoire de la Commune de Châteauroux-les-Alpes voit la fin d'une opération d'importance, pour la desserte de plusieurs hameaux depuis La Reste jusqu'à la Chapelle St-Roch. Une première tranche réalisée en automne 2013 a concerné les hameaux des Gérard, des Champets et des Rozans. Puis 2016 a connu la poursuite de la création des réseaux entre La Reste et le nouveau poste de relevage établi sous la Chapelle St-Roch, en passant par Bridouan et Les Rozans, pour raccorder les nouveaux réseaux au réseau préexistant situé près de la Chapelle. Enfin, 2017 a concerné l'établissement de petites antennes difficiles à réaliser à La Reste, aux Tardons et aux Rozans, permettant de rechercher une collecte gravitaire dans la majorité des cas (voir photo DSP Les Rozans).



Aussi, durant l'été 2017, la Commune de Saint-André d'Embrun a vu la réalisation des investigations hydrogéologiques et pédologiques précédant la réhabilitation de la station d'épuration dite des Clozards, concernant les hameaux des Audes jusqu'aux Clozards, en passant par les Rencuraux, les Minses et les Rauffes.



L'OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS (OICS) AU SERVICE DES CLUBS SPORTIFS !

FRANCK BERNARD BRUNEL

Président de l'OICS :



46 clubs adhérents, représentant 4800 licenciés, voilà la dynamique que porte cette structure. Rencontre avec Franck Bernard Brunel, Président de l'OICS.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Office Intercommunal des Sports
Place Barthelon
05200 EMBRUN
Tél. 04 92 44 66 24
directionsports@ville-embrun.fr

Notre Office Inter Communal des Sports (OICS) réalise un gros travail. Elle coordonne les différentes actions d'informations auprès des 46 clubs adhérents, et détermine en particulier les modalités d'aide financière que la Communauté de Communes va attribuer à chaque club. Ainsi, en 2018, nous subventionnerons la dynamique sportive portée par ces clubs à hauteur de 76 000 euros. De nombreux critères interviennent dans le calcul de ces aides financières : pratique sportive locale, départementale, régionale ou nationale, initiation, perfectionnement ou compétition, niveau d'encadrement... L'aide de l'OICS aux clubs

ne s'arrête pas là : nous mettons à disposition 3 minibus pour faciliter leurs déplacements. Je tiens d'ailleurs à remercier au nom de tous les clubs et de tous les adhérents le Lions Club du Val de Durance qui a très largement contribué à l'acquisition du 3ème minibus récemment mis en circulation. Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que nous allons organiser à l'automne la Soirée des Trophées Sportifs qui récompensera les jeunes méritants, les champions d'aujourd'hui et les bénévoles engagés. Ce sera une belle occasion de rencontres pour la grande famille du sport de notre territoire.

LA MSAP DE SERRE-PONÇON



**VALÉRIE
GRENARD**

vice-présidente en charge de l'action sociale et des services de proximité, se félicite du succès des forums de l'emploi organisés chaque année, en hiver à Embrun, et une année sur deux en été à Savines le Lac et Chorges.



La MSAP a pour mission d'informer, d'orienter, d'accompagner le public dans les démarches de la vie professionnelle et quotidienne, et d'aider à la constitution des dossiers.

Depuis la fusion, la Maison de Services Au Public (MSAP) est organisée sur le territoire de la CCSP, de la manière suivante :

- La MSAP a une antenne principale, située rue de la Manutention à Embrun,
- Une antenne à Savines-le-Lac,
- Prochainement une antenne à Chorges.

NOUVEAU

VOS DÉMARCHES EN LIGNE : UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ POUR VOUS ACCOMPAGNER

La majorité des démarches administratives relatives à la délivrance des titres réglementaires (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire et certificat d'immatriculation) s'effectuent désormais exclusivement en ligne à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, La MSAP de Serre-Ponçon Antenne d'Embrun et de Savines le Lac vous accueille.

<https://ants.gouv.fr/>

➔ Plus d'infos sur : www.ccserreponcon.com

LOGO CCSP

Un concours amateur a été lancé en mars 2017 afin de trouver le logo de notre nouvelle communauté de communes.

Ce concours était ouvert à toute personne physique, sans limite d'âge et résidant sur le territoire de la CCSP.

Nous remercions et félicitons Julie Hannequart qui a gagné ce concours.



LE SERVICE INSTRUCTEUR URBANISME MUTUALISÉ VOUS ACCUEILLE :

PERMANENCES URBANISME :

Les permanences sont mises en place à destination des administrés du territoire. Elles ont pour objectifs de renseigner les pétitionnaires sur leur dossier en cours d'instruction ou bien sur des projets plus complexes.

Ouverture au public (Embrun)

- Lundi : 9h à 12h (de préférence sur RDV)
- Jeudi : 14h à 17h (de préférence sur RDV)
- Service instructeur fermé le vendredi après-midi

Avec la création de la CCSP et dans le souci d'être au plus proche de ses administrés, des permanences sont organisées à Chorges et à Savines-le-Lac sur RDV uniquement auprès du service mutualisé 04 92 43 76 40.

➔ Permanence sur notre site : www.ccserreponcon.com

ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE :

Madame Angélique RAJAONAH, Architecte des Bâtiments de France, tient également des permanences mensuelles au siège de la communauté de communes pour l'ensemble des communes de la communauté de communes de Serre-Ponçon permettant plus de proximité avec la population locale. Ceci évite les rendez-vous à Gap.

Les rendez-vous sont à prendre à la communauté de communes : 04 92 43 76 40.



BARATIER

Maire : Jean Bernard
Population : 568 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 1 490 hectares
Contact : 04 92 43 25 86
mairie.baratier@wanadoo.fr
www.baratier.net



CHATEAUROUX LES ALPES

Maire : Jean-Marie Barral
Population : 1 177 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 9 284 hectares
Contact : 04 92 43 22
www.chateauroux-les-
alpes.com



CHORGES

Maire : Christian Durand
Population : 2 849 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 5 735 hectares
Contact : 04 92 50 60 30
mairie@mairie-chorges.fr
www.mairie-chorges.fr



CRÉVOUX

Maire : Marie-Jeanne Faure
Population : 140 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 5 626 hectares
Contact : 04 92 43 18 11
mairie@crevoux.fr



CROTS

Maire : J.Jean-Pierre Gandois
Population : 1 011 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 5 300 hectares
Contact : 04 92 43 13 05
mairie.crots@wanadoo.fr
www.crots.fr



EMBRUN

Maire : Chantal Eyméoud
Population : 6 600 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 3 639 hectares
Contact : 04 92 44 66 29
ville-embrun.fr



LES ORRES

Maire : Pierre Vollaire
Population : 560 habitants
Superficie : 7 479 hectares
Contact : 04 92 44 00 40
contact@mairie-lesorres.fr
www.mairie-lesorres.fr



PONTIS

Maire : Georges Gambaudo
Population : 88 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 1 568 hectares
Contact : 04 92 44 26 94
mairiedeponsis@wanadoo.fr
www.pontis.fr



PRUNIÈRES

Maire : Pierre Doussot
Population : 310 habitants
Superficie : 1 138 hectares
Contact : contact@prunieres.fr
www.prunieres.fr



PUY SAINT-EUSÈBE

Maire : Gustave BOSQ
Population : 140 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 1 131 hectares
Contact : 04 92 43 28 81
mairie@puy Sainteusebe.com
www.puy Sainteusebe.com



PUY SANIÈRES

Maire : Valérie Rossi
Population : 283 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 1 138 hectares
Contact : 04 92 43 38 88
mairiedepuysanieres
@wanadoo.fr
www.puysanieres.fr



RÉALLON

Maire : Jean-Louis Gleize
Population : 264 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 7 140 hectares
Contact : 04 92 44 23 93
reallon.mairie@wanadoo.fr
www.reallon.fr



SAINT-ANDRÉ D'EMBRUN

Maire : Jacques Gasquet
Population : 661 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 3 863 hectares
Contact : 04 92 43 03 84
mairie.standreembrun@orange.fr
saintandredembrun.fr



SAINT-APPOLINAIRE

Maire : Yves Lelong
Population : 138 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 754 hectares
Contact : 04 92 44 22 33
mairie.st-apollinaire@orange.fr
www.saint-apollinaire.fr



SAINT-SAUVEUR

Maire : Chantal Roux
Population : 499 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 2 418 hectares
Contact : 04 92 43 18 9
mairie@saintsauveur-hautes-alpes.fr
www.saintsauveur-hautes-alpes.fr



LE SAUZE DU LAC

Maire : Valérie Grenard
Population : 149 habitants
Superficie : 1 224 hectares
Contact : 04 92 44 25 34
mairie-du-sauze-du-lac-05
@orange.fr
www.lesauzedulac.fr



SAVINES-LE-LAC

Maire : Victor Berenguel
Population : 1 107 habitants
au 1^{er} janvier 2018
Superficie : 3 048 hectares
Contact : 04 92 44 20 03
mairie.savines@wanadoo.fr
www.savines-le-lac.fr

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS ACCUEILLE :

La communauté de communes de Serre-Ponçon est installée dans les locaux de l'ancien observatoire météorologique d'Embrun.

Vous trouverez au rez-de-chaussée, l'accueil du service urbanisme et de la régie assainissement et à l'étage l'administration générale qui vous accueille :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

6, Impasse de
l'Observatoire
05200 Embrun
Tél. 04 92 43 22 78
Fax. 04 92 43 55 50
contact@cserreponcon.com

Notre site Internet :
www.cserreponcon.com